

COVID-19 : allégement des mesures sanitaires en Gironde !

Au vu de l'amélioration de la situation épidémique dans le département de la Gironde, où le taux d'incidence du COVID-19 est passé en dessous du seuil d'alerte depuis le 27 septembre 2021, la préfète Fabienne BUCCIO, a décidé d'alléger les mesures sanitaires.

Ainsi, à compter de vendredi 1^{er} octobre 2021, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les établissements qui reçoivent du public tels que les restaurants, les bars, les cinémas, les salles de sports, les piscines, les musées, les bibliothèques...dont l'accueil est soumis à la présentation d'un passe sanitaire.

En revanche, le port du masque reste obligatoire pour toutes les personnes de plus de onze ans, dans certains espaces publics extérieurs où la présentation du passe sanitaire n'est pas requise. Ce sera notamment le cas dans les marchés, les brocantes et ventes aux déballages ouverts, les files d'attente, aux abords des établissements scolaires, aux stations et arrêts de transports en commun, etc.

Le port du masque reste également obligatoire à Bordeaux dans les rues Sainte-Catherine et Porte Dijaux de 12h00 à 19h00.

Ces mesures annoncent un retour progressif à une vie normale. Il est néanmoins nécessaire de rester mobilisés et de poursuivre les efforts pour lutter contre le virus et éviter toute reprise de l'épidémie dans le département.